

## L'édito de François Lombard (Président, fondateur de Turenne Capital)

Cette année, Turenne Capital fête ses dix ans. Chaque anniversaire est une occasion d'observer le chemin parcouru, faire un point et préparer l'avenir.

Fondée en 1999, notre société d'investissement a su garder son indépendance et dispose de plus de 250 M€ sous gestion. Avec une équipe de 16 personnes réparties entre les bureaux de Paris et de Marseille, nous accompagnons en fonds propres des sociétés de croissance.

Au début de l'année, nous avons réorganisé les équipes en quatre pôles :

- un pôle Capital Développement Transmission animé par Benoît Pastour,
- un pôle Capital Développement Innovant animé par Hubert Michalowski, qui se focalise notamment sur les énergies renouvelables, l'écotech, le développement durable,
- un pôle Commercial animé par Pierre Prébet, qui a pour fonction la structuration de nouveaux Fonds et les relations avec les commercialisateurs,
- un pôle Stratégie et Finance, Secrétariat Général et Contrôle Interne.

Nous avons investi 25 M€ en 2007 et 55 M€ en 2008. Nous devrions être, en 2009, dans le même rythme d'investissement répartis sur une dizaine d'opérations. Nous rencontrons davantage d'opportunités que par le passé grâce à notre apport en fonds propres, d'autant que les banques deviennent beaucoup plus restrictives dans leur allocation de crédit aux PME et ceux-ci sont alors plus recherchés. Nous avons remarqué que le nombre de dossiers intéressants a augmenté de 15% en 2008 et devrait atteindre + 15 à 20% en 2009.

Nous sommes d'autant plus ravis de cette performance que le secteur du capital investissement a, quant à lui, constaté une baisse des montants investis en 2008 (10Mds€) par rapport à 2007 (12,5Mds €) qui avait été une année particulièrement active. Au total, ce sont près de 1 600 entreprises qui

ont été accompagnées par le capital investissement en 2008 avec, dans 90% des cas, des transactions d'un montant inférieur à 15 M€.

Si la baisse des cours des sociétés cotées (indépendamment de bons ou mauvais résultats opérationnels) a pu altérer nos performances en diminuant les valeurs liquidatives de nos fonds, la durée de ceux-ci nous permet d'accompagner ces sociétés dans le temps, en particulier dans les phases les plus difficiles de l'économie comme celle que nous traversons actuellement.

Fortement engagés, nous avons été parmi les premiers à croire au fonctionnement des FCPI pour investir dans les PME innovantes françaises, à les défendre et à les aider à se développer et croître. L'année dernière, nous plaidions en faveur du bouclier fiscal et pour la création des FIP ISF et cette année encore, nous nous investissons en signant la Convention avec le médiateur du Crédit et en nous engageant à coté de l'Etat pour soutenir le financement des PME.

Enfin, je tiens à vous remercier pour l'intérêt et la confiance que vous apportez à notre entreprise. Comme je le disais, nous fêtons aujourd'hui nos dix ans. Plus que jamais, nous sommes armés pour accompagner avec audace et prudence, des chefs d'entreprise et investir dans des PME innovantes et talentueuses.



# FIP HEXAGONE PATRIMOINE 1

Valeur liquidative au 31 mars 2009	496,46 €
Valeur d'origine (15 juin 2008)	500,00 €
Performance depuis l'origine	- 0,71 %
Echéance du fonds	15.06.2016 (15.12.2017 si prolongation)
Ratio de PME régionales et Ratio ISF	31,5 % et 10 % <sup>(1)</sup>



## Le mot des gérants

Le FIP Hexagone Patrimoine 1 (FIP ISF) poursuit la phase de constitution de son portefeuille d'entreprises implantées dans les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône Alpes et PACA et acquises lors de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital. Ces PME représenteront au moins 70% des actifs d'ici fin septembre 2011.

Les investissements réalisés financeront le développement et les transmissions d'entreprises. Les PME de moins de cinq ans représenteront au moins 20% de l'actif du fonds.

Depuis sa création, le FIP a déjà investi dans 13 sociétés régionales pour un montant de 16 M€, dans les secteurs

de l'industrie innovante, des services aux entreprises, de la santé et de la distribution spécialisée.

Au cours du semestre écoulé, le FIP a réalisé 5 nouveaux investissements dans les sociétés TCH 78 (rénovation d'habitat), Amsycom (aménagement d'espace professionnel), CEDE (pompes à chaleur), Solem (solutions électroniques de programmation) et Satam/Meci (système de mesure de produits pétroliers et gazeux).

Le fonds est resté stable au cours du semestre, et affiche un recul de 0,7% depuis sa création, principalement en raison de la comptabilisation de provisions sur la société TX Com.

## La vie du portefeuille

CA 2008 : 17,2 M€  
Effectif : 150  
Siège social : Paris (75)  
Montant investi : 3,53 M€



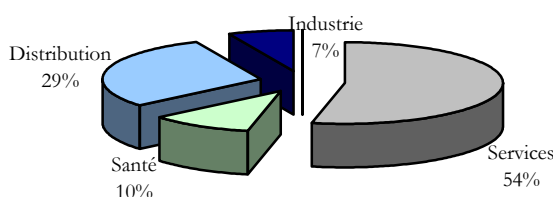
Créée en 2000, CEDE (*Centre Européen de Domotique et d'Energie*) s'est développée dans le domaine des énergies renouvelables et plus particulièrement dans la vente, l'installation et la maintenance de systèmes de chauffage thermodynamique (pompes à chaleur) auprès des particuliers.

CA 2008 : 10 M€  
Effectif : 50  
Siège social : Roissy en France (95)  
Montant investi : 0,84 M€



Fondée en 1984, Solem s'est développée en créant tout d'abord des programmeurs d'arrosage avant-gardistes. Elle est aujourd'hui le fabricant officiel de programmeurs pour un groupe américain, leader mondial de l'arrosage automatique.

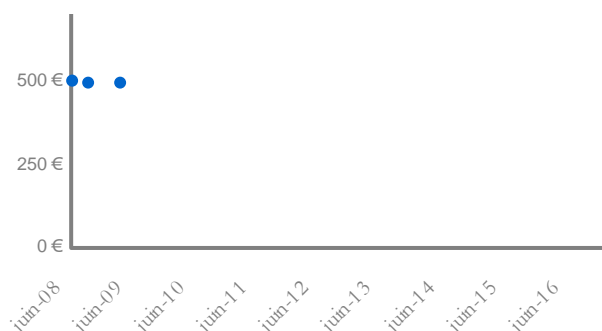
## 16 M€ investis dans 13 entreprises



## La trésorerie du fonds

Au 31 mars 2009, les liquidités représentent encore 67% du fonds, dont la création remonte à juin 2008. Ces liquidités sont progressivement investies dans des PME régionales, et ne représenteront plus qu'un maximum de 30% du fonds d'ici fin septembre 2011. Dans un contexte caractérisé par une forte volatilité des marchés financiers, des fonds monétaires et obligataires gérés par Crédit Agricole Asset Management et Carmignac Gestion ont été privilégiés. Les placements se sont également orientés vers des certificats de dépôts (*Crédit Mutuel*) et des obligations d'entreprises (*Bonygues*).

## Performances historiques



L'écart entre ces deux ratios (PME régionales et ISF) provient des investissements en obligations qui ne deviendront éligibles au ratio ISF qu'à l'issue de leur conversion en actions.